

**2019**

**COMPTES ANNUELS  
DEFINITIFS**

**Agence  
Exécutive  
Education,  
Audiovisuel  
et Culture -  
EACEA**

<b>I. BASES LEGALES ET PRINCIPES COMPTABLES .....</b>	<b>3</b>
I.1 INTRODUCTION.....	3
I.2 BASES LEGALES .....	3
I.3 PRINCIPES COMPTABLES .....	4
I.4. REGLES COMPTABLES.....	5
<b>II. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>8</b>
II.1 BILAN.....	8
II.2 COMPTE DE RESULTAT .....	9
II.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	10
II.4 ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET .....	10
II.5 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....	11
II.5.1. NOTES ANNEXES AU BILAN .....	11
II.5.2 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT .....	15
II.5.3. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	18
II.5.4 DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS .....	18
II.5.5 INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS .....	19
II.5.6 METHODES COMPTABLES .....	20
II.5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU MANAGEMENT .....	20
II.5.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	20
<b>III. ETATS BUDGETAIRES.....</b>	<b>21</b>
III.1. RESULTAT BUDGETAIRE.....	22
III.2.RECONCILIATION DU RESULTAT BUDGETAIRE/COMPTABLE .....	23
III.3. EXECUTION BUDGETAIRE .....	24
III.3.1. RECETTES BUDGETAIRES .....	24
III.3.2. DEPENSES BUDGETAIRES .....	25
III.4. BUDGET INITIAL 2018 ET TRANSFERTS .....	29
<b>IV. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>32</b>

# I. BASES LEGALES ET PRINCIPES COMPTABLES

## I.1 INTRODUCTION

Le système comptable de l'Agence se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale d'exercice tenu en euros. La comptabilité budgétaire a pour objet de donner une image détaillée de l'exécution budgétaire et elle est basée sur le principe de comptabilité de caisse modifié, c'est-à-dire qu'elle reconnaît la dépense ou la recette au moment où elle est décaissée ou encaissée à l'exception d'éléments comme le report de crédit. La comptabilité d'exercice, quant à elle, enregistre la dépense ou le revenu dans la période où la prestation qui y est liée survient, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement.

Les comptes, en plus d'être réguliers, sincères et complets doivent donner une image fidèle des actifs et passifs de l'Agence, des droits et obligations de celles-ci, de ses flux de trésorerie ainsi que de l'exécution budgétaire en recettes et dépenses.

L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation patrimoniale et financière, sur le résultat économique, les flux de trésorerie et la variation des capitaux propres d'une entité. Quant aux états budgétaires, ils récapitulent les opérations budgétaires de l'exercice en recettes et en dépenses.

Pour une Agence comme l'EACEA, ces états permettent de démontrer la bonne utilisation des ressources qui lui ont été confiées.

## I.2 BASES LEGALES

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux règlements suivants:

- Règlement (CE) N° 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.
- Décision d'exécution de la Commission 2013/776/UE du 18 décembre 2013 instituant l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans le domaine de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, en application du règlement (CE) N°58/2003 du Conseil
- Règlement (CE) No 1653/2004 de la Commission du 21 septembre 2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement (CE) N° 58/2003 du Conseil portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires, tel que modifié par le règlement (CE) N° 651/2008 du 09 juillet 2008.

Par ailleurs, pour tout aspect relatif au fonctionnement des agences exécutives qui n'est pas expressément défini par ce règlement, s'appliquent *mutatis mutandis* les dispositions du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012.

- Les règles comptables de la Commission (basées sur les normes IPSAS) adoptées par le comptable de la Commission.

### I.3 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en conformité avec les principes suivants:

➤ Principe d'unité de compte (règlement financier des agences exécutives art.13):

Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros.

➤ Principe de continuité des activités (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de continuité des activités signifie que, pour l'élaboration des états financiers, l'Agence est présumée avoir une durée de vie illimitée, bien que l'EACEA ait actuellement une vie limitée à 2024 conformément à l'acte instituant l'Agence.

➤ Principe de prudence (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de prudence signifie que les actifs ou les produits ne sont pas surévalués et les passifs ou les charges ne sont pas sous-évalués. Cependant, le principe de prudence ne permet pas la création de réserves occultes ou de provisions excessives.

➤ Principe de permanence de la méthode comptable (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de permanence des méthodes signifie que la structure des éléments composant les états financiers, ainsi que les méthodes de comptabilisation et les règles d'évaluation, ne peuvent pas être modifiées d'un exercice à l'autre.

➤ Principe de la comparabilité des informations (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de comparabilité des informations signifie que chaque poste des états financiers reprend l'indication du montant relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

➤ Principe de l'importance relative (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de l'importance relative signifie que toutes les opérations ayant un caractère significatif pour l'information recherchée sont prises en compte dans les états financiers. L'importance relative s'apprécie notamment par rapport à la nature de la transaction ou de son montant.

➤ Principe de non compensation (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de non compensation signifie qu'aucune compensation ne peut être faite entre les créances et les dettes ou entre les charges et les produits, sauf dans le cas de charges et produits résultant de la même transaction, de transactions similaires ou d'opérations de couverture et pour autant qu'ils ne soient pas individuellement significatifs.

- Principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence signifie que les événements comptables repris dans les états financiers sont présentés en fonction de leur nature économique.

- Principe de la comptabilité (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de la comptabilité d'exercice signifie que les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent et non pas lors du paiement ou du recouvrement effectifs. Ils sont enregistrés dans les comptes des exercices auxquels ils se rapportent.

#### **I.4. REGLES COMPTABLES**

Les états financiers, conformément au règlement financier général art.80, respectent les règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Les principales règles qui affectent les comptes de l'Agence sont résumées ci-dessous:

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont valorisées au prix d'acquisition en euros (ou si nécessaire au prix d'acquisition en devise converti en euros au taux en vigueur lors de l'achat). La valeur comptable d'une immobilisation est égale à son prix d'acquisition ou de production diminuée des amortissements cumulés et des réductions de valeurs et augmentée des réévaluations.

Les frais annexes sont inclus dans le montant immobilisé ou reconnus séparément comme immobilisation seulement s'ils engendrent un bénéfice économique futur. Toute réparation ou maintenance est comptabilisée en charge dans l'année pendant laquelle elle est encourue.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une base mensuelle afin de répartir le coût sur la durée de vie estimée du bien.

Les immobilisations font l'objet d'un ajustement si nécessaire à la clôture annuelle des comptes.

Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'UE sont remplis. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les coûts associés aux activités de recherche, les coûts de développement non capitalisables et les coûts d'entretien sont passés en charge à mesure qu'ils sont encourus.

➤ Conversion en devises

Les états financiers sont présentés en euros.

Les transactions libellées en monnaie étrangère (hors euro) seront comptabilisées dans les états financiers de l'UE en euro au taux de change applicable à la date de transaction.

A la clôture, les éléments monétaires du bilan doivent être convertis au taux de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés dans des rubriques spécifiques du compte de résultat en charges ou en produits selon la nature de la transaction à laquelle ils se rattachent.

➤ Contrat de location

Lorsqu'un contrat de location ne donne pas lieu à un transfert substantiel de risques ou de propriété (une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur), il est considéré comme un contrat de location simple. Dans ce cas, les paiements effectués dans ce cadre sont pris en charges dans le compte de résultat de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

➤ Préfinancement

Le préfinancement est un paiement destiné à fournir au bénéficiaire une avance en espèces, à savoir un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période déterminée selon les conditions prévues au contrat. L'avance est restituée ou utilisée aux fins pour lesquelles elle est prévue pendant la période définie dans le contrat. Si les dépenses encourues dans le cadre de l'exécution du contrat ne sont pas éligibles, le bénéficiaire a l'obligation de retourner l'avance à l'Agence. Le montant de l'avance est réduit (totalemment ou partiellement) en fonction de l'acceptation des dépenses éligibles.

A la fin de l'année, les montants de préfinancement ouverts sont valorisés au montant initial sous déduction des montants remboursés, des dépenses éligibles et apurées, et des réductions de valeur.

Les garanties relatives au préfinancement sont mentionnées dans les actifs hors bilan.

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur de réalisation.

Aucune provision pour créance douteuse n'est établie à l'égard des institutions européennes (entités consolidées).

Pour les autres créances, une provision pour créances douteuses est constituée, le cas échéant, sur base d'une revue des montants ouverts à la date de clôture des comptes s'il y a une preuve objective que les montants ne pourront pas être recouverts.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit d'instruments financiers définis comme actifs circulants. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

➤ Provisions

Des provisions sont constituées et comptabilisées par l'Agence lorsque celle-ci a une obligation légale et fondée résultant d'une transaction passée et qu'il existe une probabilité de devoir consommer des ressources pour apurer cette obligation. Le montant de la provision doit toutefois pouvoir être estimée de manière raisonnable et fiable.

➤ Produits et charges

Les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que les achats de biens/services sont comptabilisées lorsque les biens/services sont livrés et acceptés. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. Les charges liées à des opérations sans contrepartie directe sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits pour autant que la nature du transfert soit autorisée par la réglementation ou qu'un contrat signé autorise le transfert, que le bénéficiaire réponde aux critères d'éligibilité et que le montant puisse être raisonnablement estimé. Le produit de la vente de biens/services est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

La comptabilisation se fait en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

A la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Les produits sont également comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsque le service a été rendu/le bien livré mais que la prestation n'a pas été facturée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir. A l'inverse, si une facture a été envoyée et que la prestation n'a pas été effectuée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

➤ Passifs et actifs hors bilan

Un actif hors bilan est un droit résultant d'un événement passé, pour lequel l'existence sera confirmée par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Agence.

Un passif hors bilan est une obligation possible découlant d'un événement passé, pour laquelle l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Agence; ou une obligation présente qui découle d'événements passés mais qui n'est pas reconnue soit parce que une consommation de ressources pour apurer l'obligation n'est pas certaine, ou soit le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable.

**Remarque préliminaire: Les montants repris des états financiers qui suivent sont arrondis à l'euro près ce qui peut présenter des différences d'arrondis dans les additions.**

## **II. ETATS FINANCIERS**

### **II.1 BILAN**

	2019	2018	Variation	Notes
<b>ACTIF</b>	<b>9.331.039</b>	<b>9.867.933</b>	<b>-536.894</b>	
<b>ACTIFS FIXES</b>	<b>2.046.518</b>	<b>2.223.591</b>	<b>-177.073</b>	<b>1.1.</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1.920.384</b>	<b>1.974.858</b>	<b>-54.473</b>	<b>1.1.1.</b>
LOGICIELS	1.408.294	868.062	540.232	
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES INTERNES EN CONSTRUCTION	512.090	1.106.796	-594.705	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>126.134</b>	<b>248.734</b>	<b>-122.600</b>	<b>1.1.2.</b>
MACHINES ET EQUIPEMENTS	130	193	-63	
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT	18.285	33.400	-15.115	
MATERIEL INFORMATIQUE	87.010	182.009	-94.999	
AUTRES EQUIPEMENTS	20.709	33.132	-12.423	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>7.284.521</b>	<b>7.644.344</b>	<b>-359.823</b>	<b>1.2.</b>
<b>A.II.2. PRE-FINANCEMENTS A COURT TERME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>1.2.1.</b>
<b>CREANCES A COURT TERME</b>	<b>349.206</b>	<b>325.341</b>	<b>23.865</b>	<b>1.2.1.</b>
A.II.3.1.1. MONTANT A RECEVOIR CLIENT	30			
CREANCES ENTITES CONSOLIDEES	4.230	5.452	-1.222	
CREANCES DIVERSES	39.622	63.123	-23.501	
AUTRES CREANCES	305.324	256.766	48.558	
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>6.935.315</b>	<b>7.319.003</b>	<b>-383.688</b>	<b>1.2.2.</b>
A.II.5.A. ETABLISSEMENT DE CREDIT	6.935.315	7.319.003	-383.688	
	2019	2018	Variation	Notes
<b>PASSIF</b>	<b>-9.331.039</b>	<b>-9.867.933</b>	<b>536.894</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-4.262.916</b>	<b>-3.850.383</b>	<b>-412.533</b>	<b>1.3.</b>
RESULTAT REPORTE DES ANNEES ANTERIEURES	-3.850.383	-5.276.030	1.425.647	
RESULTAT ECONOMIQUE DE L'ANNEE	-412.533	1.425.647	-1.838.180	
<b>P.II. DETTES LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>II.1.4.</b>
P.II.4. AUTRES DETTES LONG TERME	0	0		
<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>-5.068.123</b>	<b>-6.017.551</b>	<b>949.428</b>	<b>1.4.</b>
P.III.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0	1.4.1.
<b>DETTES COURANTES</b>	<b>-5.068.123</b>	<b>-6.017.551</b>	<b>949.428</b>	<b>1.4.1.</b>
DETTES COMMERCIALES	-21.048	-16.626	-4.422	
DETTES DIVERSES	-13.697	-20.060	6.363	
AUTRES DETTES	-4.359.838	-3.567.304	-792.534	
DETTES ENTITES CONSOLIDEES	-673.540	-2.413.561	1.740.021	

## II.2 COMPTE DE RESULTAT

	2019	2018	Variation	Notes
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>50.595.623</b>	<b>47.294.141</b>	<b>3.301.482</b>	<b>2.1.</b>
<b>PRODUITS (ENTITES CONSOLIDEES ET FED)</b>	<b>50.592.535</b>	<b>47.276.815</b>	<b>3.315.720</b>	<b>2.1.1.</b>
<i>SUBSIDES DE LA COMMISSION</i>	<i>50.312.394</i>	<i>46.965.666</i>	<i>3.346.728</i>	
<i>CONTRIBUTION DU FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)</i>	<i>223.000</i>	<i>311.000</i>	<i>-88.000</i>	
<i>AUTRES REVENUS ADMINISTRATIFS AVEC ENTITES CONSOL.</i>	<i>57.141</i>	<i>148</i>	<i>56.993</i>	
<b>AUTRES PRODUITS (TIERS)</b>	<b>2.683</b>	<b>16.619</b>	<b>-13.936</b>	<b>2.1.2.</b>
<i>II.1.1.11.A. AJUSTEMENT DES PROVISIONS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
74080000 Extourne de provisions	0	0		
<i>II.1.1.11.C. AUTRES PRODUITS ADMINISTRATIFS</i>	<i>2.683</i>	<i>16.619</i>	<i>-13.936</i>	
<b>GAINS DE CHANGE</b>	<b>405</b>	<b>707</b>	<b>-302</b>	<b>2.1.3</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-50.183.089</b>	<b>-48.719.685</b>	<b>-1.463.404</b>	<b>2.2.</b>
<b>DEPENSES ADMINISTRATIVES</b>	<b>-50.181.352</b>	<b>-48.717.921</b>	<b>-1.463.431</b>	<b>2.2.1.</b>
<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	<i>-32.012.737</i>	<i>-31.493.123</i>	<i>-519.614</i>	
<i>DEPENSES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS</i>	<i>-833.074</i>	<i>-814.646</i>	<i>-18.428</i>	
<i>AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES (TIERS)</i>	<i>-7.260.493</i>	<i>-8.192.958</i>	<i>932.465</i>	
<i>DEPENSES (ENTITES CONSOLIDEES)</i>	<i>-10.075.048</i>	<i>-8.217.194</i>	<i>-1.857.854</i>	
<b>PERTES DE CHANGES</b>	<b>-1.738</b>	<b>-1.764</b>	<b>26</b>	<b>2.2.2.</b>
<i>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</i>	<i>-1.738</i>	<i>-1.764</i>	<i>26</i>	
<b>SURPLUS/DEFICIT D'EXPLOITATION</b>	<b>412.534</b>	<b>-1.425.544</b>	<b>1.838.078</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2.3.</b>
<b>PRODUITS D'INTERETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>-103</b>	<b>103</b>	<b>2.4.</b>
<b>II.2.2.1. CHARGES D'INTERETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>2.3.1.</b>
<b>AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>-103</b>	<b>103</b>	
<b>SURPLUS/DEFICIT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>-103</b>	<b>103</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>412.533</b>	<b>-1.425.647</b>	<b>1.838.181</b>	

## II.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2019	2018
<b>Flux de trésorerie des activités courantes</b>		
<b>Surplus/(déficit) des activités courantes</b>	<b>412.533</b>	<b>-1.425.647</b>
<b>Activités opérationnelles</b>		
Ajustements		
Amortissement immobilisations incorporelles (+)	710.474	672.089
Amortissement immobilisations corporelles (+)	67.991	142.557
Augmentation (+) /diminution (-) de provisions pour risques et dettes	0	0
Augmentation (-) /diminution (+) de créances à court terme	-23.836	72.114
Augmentation (+) /diminution (-) des dettes tiers	-385.964	22.354
Augmentation (+) /diminution (-) de dettes relatives aux entités consolidées EU	-561.859	902.019
Autres mouvements non monétaires (1)	0	0
<b>Flux de trésorerie nette des activités opérationnelles</b>	<b>219.339</b>	<b>385.486</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (-)	0	-496.437
<b>Flux de trésorerie nette des activités d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>-496.437</b>
Augmentation/diminution nette des liquidités	219.339	-110.951
<b>Liquidités au début de la période</b>	<b>7.319.002</b>	<b>7.429.923</b>
<b>Liquidités à la fin de la période</b>	<b>6.935.315</b>	<b>7.319.002</b>

## II.4 ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

Actif net	Résultat reporté des années antérieures	Résultat économique de l'année	Actif net (total)
<b>Solde au 31.12.2018</b>	-5.276.030	1.425.647	-3.850.383
Changes in accounting policies 1)			0
Allocation du résultat économique de l'année antérieure	1.425.647	-1.425.647	0
Résultat économique de l'année		-412.533	-412.533
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>-3.850.383</b>	<b>-412.533</b>	<b>-4.262.916</b>

## II.5 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### II.5.1. NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 1.1. ACTIFS FIXES

Les immobilisations sont comptabilisées au prix d'acquisition et sont amorties de manière linéaire à partir du mois de réception. Seuls les biens dont la valeur d'acquisition est supérieure à 700 € sont immobilisés conformément aux règles mises en place par le Comptable de la Commission. Ce seuil était fixé à 420 € jusqu'au 31 décembre 2017.

Les taux d'amortissement appliqués selon le type de biens ainsi que les tableaux relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'Agence est propriétaire sont présentés ci-après.

#### Taux d'amortissement:

Type d'immobilisation	%
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	
Logiciels	25,0%
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	
<b><u>Equipement de bureau</u></b>	
matériel de bureau	25,0%, 12,5%
<b><u>Matériel informatique</u></b>	
Ordinateurs, serveurs, accessoires, équipement de transfert de données, imprimantes, écrans,	25,0%
Copieurs, matériel pour scanner et digitaliser	25,0%
<b><u>Mobilier et matériel roulant</u></b>	
Mobilier	10,0%
Equipement de bureau, d'impression, d'affranchissement	25,0%, 12,5%
<b><u>Autres immobilisations</u></b>	
Equipement de telecommunication et équipement audiovisuel	25,0%
Equipement de surveillance et sécurité	12,5%

L'actif fixe de l'Agence diminue globalement de 8 % par rapport à 2018, il passe en effet de 2.223.591 € en 2018 à 2.046.518 € en 2019. Une importante diminution est liée aux amortissements sur les développements informatiques internes. Néanmoins, cette baisse est compensée partiellement par le transfert de nouvelles charges de développements informatiques internes en immobilisations incorporelles en cours de construction.

### 1.1.1. Immobilisations incorporelles

2019		Logiciels	Développement informatique interne "en construction"	Total
<b>Valeur d'acquisition au 01.01.2019</b>	+	<b>4.516.925</b>	<b>1.106.795</b>	<b>5.623.720</b>
Acquisitions	+	0	0	0
Cessions	-	0	0	0
Transfert d'une rubrique à l'autre	+/-	1.250.706	-594.705	656.001
Autres changements	+/-	0	0	0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2019</b>		<b>5.767.631</b>	<b>512.090</b>	<b>6.279.721</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2019</b>	-	<b>-3.648.863</b>	<b>0</b>	<b>-3.648.863</b>
Amortissements	-	-710.474	0	-710.474
Reprises d'amortissement	+			
Cessions	+	0	0	0
Réductions de valeur (1)	-			0
Reprises de réductions de valeur	+			0
Transfert d'une rubrique à l'autre	+/-			0
Autres changements	+/-	0	0	0
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2019</b>		<b>-4.359.337</b>	<b>0</b>	<b>-4.359.337</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2019</b>		<b>1.408.294</b>	<b>512.090</b>	<b>1.920.384</b>

Les coûts de développements informatiques au sein de l'Agence EACEA pour 2019 ne concernent que PEGASUS.

L'Agence poursuit ce développement informatique interne lequel sera mis en production ultérieurement.

Au 31.12.2019, le développement informatique en construction concernent l'outil "Pegasus" est de 512.090 €.

### 1.1.2. Immobilisations corporelles

2018		Machines et équipements	Mobilier et matériel roulant	Matériel informatique	Autres équipements	Total
<b>Valeur d'acquisition au 01.01.2018</b>	+	<b>4.756</b>	<b>230.608</b>	<b>1.140.027</b>	<b>143.100</b>	<b>1.518.490</b>
Acquisitions	+					0
Cessions	-		-523	-89.830	-1.850	-92.202
Transfert d'une rubrique à l'autre	+/-					0
Autres changements	+/-					0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2019</b>		<b>4.756</b>	<b>230.085</b>	<b>1.050.198</b>	<b>141.250</b>	<b>1.426.288</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2018</b>	-	<b>-4.563</b>	<b>-197.208</b>	<b>-958.018</b>	<b>-109.968</b>	<b>-1.269.756</b>
Amortissements	-	-63	-15.115	-42.239	-10.574	-67.991
Annulés à la suite de cessions	+		523	37.070		37.593
Transfert d'une rubrique à l'autre	+/-					0
Autres changements	+/-					0
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2018</b>		<b>-4.626</b>	<b>-211.800</b>	<b>-963.188</b>	<b>-120.541</b>	<b>-1.300.154</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2018</b>		<b>130</b>	<b>18.285</b>	<b>87.010</b>	<b>20.709</b>	<b>126.134</b>

Les principaux changements affectant les immobilisations corporelles sont les suivants:

- Déclassement du mobilier et matériel informatique obsolète

## **1.2. ACTIFS CIRCULANTS**

### ***1.2.1. Créances à court terme***

Le niveau des créances à court terme a diminué de 18%, elles sont passées de 325.340 € en 2018 à 349.176 € en 2019. Le montant des créances "exchange" s'élève à 347.949 € et les créances "non exchange" s'élèvent à 1.230 €.

- Les créances vis-à-vis des entités consolidées s'élèvent à 4.230 €. Il s'agit d'une facture ouverte vis-à-vis de la Commission (3.000 €) et d'autres dépenses à facturer aux entités consolidées pour un montant de 1.230 € résultant de régularisations salariales.
- Les créances diverses d'un montant de 39.622 € concernent notamment des créances envers le personnel lié à des retenues diverses non récupérées ou partiellement au 31/12/2019.
- Les autres créances (305.324 €) concernent des montants payés d'avance et se rapportant à des exercices ultérieurs, notamment:
  - 201.694 € versés en 2019 à des fournisseurs tiers essentiellement pour la maintenance informatique couvrant plusieurs années.
  - 75.401 € pour la mise à disposition de stagiaires.
  - 28.229 € correspondant au solde des charges reportées des années antérieures à 2019 qui seront prises en charges sur les exercices futurs.

### ***1.2.2. Trésorerie et équivalent de trésorerie***

Le compte courant présente un solde 6.935.314 €. La majeure partie de ce montant sera utilisée pour payer les factures ouvertes ou non reçues au 31/12/19 et l'autre partie sera restituée aux DG de tutelle à titre de surplus budgétaire 2019. Il existe aussi un compte dépôt à court terme avec un solde de 1 €.

## **1.3. FONDS PROPRES**

Les capitaux propres s'élèvent à 4.262.916 €, à savoir 3.850.383 € correspondant aux résultats cumulés des années antérieures et en dégageant un bénéfice de 412.533 €.

## **1.4. DETTES A COURT TERME**

### ***1.4.1. Dettes courantes***

#### ➤ ***Dettes Commerciales***

Au 31/12/2019, les dettes commerciales sont de 21.048 €.

#### ➤ ***Dettes diverses***

Les dettes diverses (13.664,45 €) concernent notamment la contribution parentale aux frais de crèche et garderie du mois de décembre 2019.

➤ **Autres dettes**

Les autres dettes (4.359.838 €) comprennent les charges à imputer vis-à-vis des tiers et envers les entités consolidées.

L'Agence a comptabilisé 2.146.435 € en charges à imputer vis-à-vis de tiers pour lesquelles les factures n'étaient pas reçues au 31/12/2019, ce montant inclut également la provision pour congés non pris par le personnel au 31/12/2018.

<b>NATURE DE DEPENSES</b>	<b>MONTANTS</b>
CONCERNE INTERIMAIRES, DEPENSE DE FONCTIONNEMENT ET UNE PARTIE INFORMATIQUE	478.115
AUDIT ET SECTEUR LEGALE	220.584
DEPENSES INFORMATIQUES	859.428
CONGE NON PRIS	588.309
<b>TOTAL</b>	<b>2.146.435</b>

Quant à la provision pour les congés non pris au 31/12/2019, elle s'élève à 588.308 € (588.464 € en 2018). Le calcul prend en compte la rémunération journalière moyenne par grade pour chaque type d'agent (agents temporaires et agents contractuels) multipliée par le nombre de jours non prestés.

Les factures non reçues au 31/12/2019 vis-à-vis des entités consolidées s'élèvent à 2.213.402 € et concernent divers SLA avec les DG pour des prestations de services horizontaux.

Les factures non reçues de la Commission les plus importantes concernent:

- 3.033 € pour des prestations de l'OIB (aménagement des locaux),
- 51.348 € pour les traductions réalisées au cours du mois de décembre du CDT ("Centre de Traduction").

➤ **Dettes entités consolidées**

Les dettes consolidées se chiffrent à 673.540 €.

L'Agence est redevable d'un montant de 673.540 € vis-à-vis de ses DG de tutelle qui correspond à la partie non utilisée du subside reçu en 2019.

## **II.5.2 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**

### **2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le revenu de l'Agence en 2019 a augmenté de 3.301.482 € par rapport à 2018 et s'élèvent à 50.595.623 €. Les revenus "non exchange" s'élèvent à 50.312.394 € et les revenus "exchange" à 3.088 €. Le revenu de l'Agence est principalement composé des éléments suivants:

#### **2.1.1. Produits (entités consolidées et Fond Européen de Développement)**

Ces produits (50.592.535 €) correspondent à:

- La partie utilisée de la subvention reçue d'un montant de 50.312.394 € en 2019 (2018: 46.965.666 €) et plus particulièrement:
  - 46.361.846 € de la DG EAC,
  - 2.227.000 € de la DG HOME,
  - 1.137.855 € de la DG ECHO,
  - 202.292 € de la DG DEVCO (co-délégation DG EAC),
  - 38.485 € de FPI ("Foreign Policy Instruments")
  
- La contribution du FED ("Fond Européen de Développement") au budget administratif de l'Agence pour un montant de 223.000 € (2018: 311.000 €)
  
- D'autres revenus administratifs pour un montant de 57.141 €, perçus de la Commission.

### ***2.1.2. Autres produits (tiers)***

Les autres produits administratifs avec un montant de 2.683 € résultent de remboursements et régularisations concernant l'année précédente.

### ***2.1.3 Gains de change***

Les gains de change s'élèvent à 405 € et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

## 2.2. CHARGES D'EXPLOITATION

### 2.2.1. Dépenses administratives

Les dépenses administratives ont augmenté de 1.463.430 € (3%) par rapport à l'année passée et sont de 50.181.351 €. Elles sont principalement composées des éléments suivants:

- Dépenses de personnel (agents temporaires, agents contractuels): 32.012.736 € (2018: 31.493.123 €)  
Cette augmentation résulte de l'indexation des salaires relative à 2019, l'impact des promotions et de l'ancienneté.
- Dépenses relatives aux immobilisations: 833.074 € (2018: 814.646 €)  
Les amortissements sur immobilisations incorporelles s'élèvent à 710.474 € (2018: 672.089 €). L'augmentation est due au fait qu'il y eu de nouveaux développements informatiques internes qui ont augmenté la mise en production en 2019. Les amortissements sur immobilisations corporelles sont de 122.600 € (2018: 142.557€)
- Autres dépenses administratives (tiers): 7.259.982 € (2018: 8.192.360 €)  
Ce poste comprend notamment les dépenses suivantes:
  - Frais de services / biens divers informatiques: 2.787.895 € (2018: 2.671.677€ ).  
Ce montant couvre des coûts de mises à jour et maintenance d'applications (Pegasus, Olga, Online Expert Evaluation, Collaborative Tool, Appfin, Sharepoint etc.). Ces coûts ne sont pas immobilisés car il s'agit de mises à jour de systèmes existants. Les prestations informatiques incluent également le service "helpdesk", de la maintenance et mise en place de serveurs ainsi que du développement de rapports en Business Object.
  - Frais de développements informatiques internes: 656.000 €, -512.090 € (2018: 447.390 €, -441.912 €)  
Un montant de 512.090 € a été activé comme "Développement informatique internes en construction" étant donné que les outils développés dont le coût total est supérieur à 250.000€ sont, conformément aux règles comptables, immobilisés lors de leur mise en production.
  - Frais de services / biens divers non informatiques: 2.746.002 € (2018: 3.428.157 €). Ce poste comprend notamment les coûts des intérimaires ainsi que les frais d'audit.
  - Fournitures de bureau et maintenance: 803.601€ (2018: 819.327 €)  
Ce poste couvre les frais de maintenance du matériel informatique, des logiciels et des copieurs ainsi que des fournitures diverses. Le coût a diminué car l'Agence n'a pas acheté de matériel informatique 2019.
  - Frais de communication: 355.163 € (2018: 394.097 €)
  - Frais de missions: 128.950 € (2018: 331.346 €)
  - Frais de formation: 238.548 € (2018: 323.989 €)
- Dépenses administratives (entités consolidées): 10.075.048 € (2018: 8.217.194 €)

Ces dépenses concernent notamment:

- des prestations fournies par l'OIB et la DG HR dans le cadre du SLA (loyer, gestion, maintenance, sécurité et surveillance de l'immeuble ainsi que d'autres prestations diverses),
- des prestations pour la mise à disposition d'outils informatiques "corporate" et le support informatique des DG DIGIT, RTD et BUDG,
- SLA OIB pour les crèches et garderie,
- des prestations pour la réalisation de traductions (SLA CDT),
- des prestations du PMO (calcul des salaires, des frais de missions et des remboursements aux candidats),
- des prestations liées aux formations (SLA DG HR et EPSO),
- des prestations pour les visites médicales annuelles et de recrutement (SLA HR),
- prestations pour la publication, diffusion et stockage (SLA OPOCE),

### **2.2.2. Pertes de change**

Les pertes de change s'élèvent à 1.738 € et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

## **2.3. PRODUITS FINANCIERS**

En 2019 le compte bancaire de l'Agence n'a pas généré des intérêts.

## **2.4. CHARGES FINANCIERES**

Pas de charge financière à mentionner pour 2019

## **II.5.3. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte. Cela signifie que le résultat net de l'exercice est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sortie de trésorerie opérationnelles passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie se rapportant aux investissements.

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie de l'exercice classés en activités opérationnelles et d'investissement.

Les activités opérationnelles correspondent aux activités de l'Agence autres que les activités d'investissement. Il s'agit de la majorité des activités effectuées.

Les activités d'investissement couvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

#### **II.5.4 DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS**

➤ ***Loyer***

L'Agence a signé un SLA avec l'OIB pour les différents bâtiments. Le montant des loyers non indexés et restant à payer jusqu'à la fin de ce contrat, soit le 31/12/2019, s'élève à 2.938.126 €.

➤ ***Reste à liquider***

L'Agence a reporté des crédits pour un montant de 5.357.102 € €. Par contre, les factures à recevoir en 2020 pour des prestations réalisées en 2019, ont déjà fait l'objet d'un enregistrement comme charge à imputer au passif du bilan. Il reste comme RAL "comptable" un montant de 2.418.975 €

## II.5.5 INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les créances à court terme, les dettes à court terme ainsi que les montants dus aux et par les entités consolidées.

Actif financier	2019	2018
Créances à court terme	349.206	325.341
Trésorerie et équivalents	6.935.315	7.319.003
<b>Total Actif financier</b>	<b>7.284.521</b>	<b>7.644.344</b>

Passif financier	2019	2018
Dettes commerciales	21.048	16.626
Dettes entités consolidées	673.540	2.413.561
Dettes diverses	13.697	20.060
<b>Total Passif financier</b>	<b>708.285</b>	<b>2.450.247</b>

### • RISQUE DE LIQUIDITE

Il s'agit du risque pour l'Agence de ne pas pouvoir honorer ses engagements à court terme. En application des principes budgétaires, le budget "recettes" est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses.

L'Agence gère son risque de liquidité en suivant régulièrement sa situation de trésorerie. Elle procède aux appels de fonds à ses DG de tutelles dès que le cash disponible sur son compte bancaire est inférieur à 5.000.000 €. De plus, le découvert sur le compte bancaire n'est pas autorisé.

2019	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les tiers	34.745			34.745
Dettes envers les entités consolidées	673.540			673.540
<b>Total dettes</b>	<b>708.285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>708.285</b>

### • RISQUE DE SOLVABILITE

Le risque de solvabilité est le risque que le débiteur ne paie pas sa dette à l'échéance convenue.

2019	Non échus et non dépréciés	Dus et non dépréciés			Total
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Créances envers les tiers	269.545				269.545
Créances envers les entités consolidées.	79.661				79.661
<b>Total créances</b>	<b>349.206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>349.206</b>

Un des principaux débiteurs de l'Agence sont les institutions européennes et éventuellement le personnel dans le cadre de régularisations salariales. Les créances sont

payables au comptant ou dans l'année à l'exception du personnel qui peut dans certains cas bénéficier d'un délai supérieur.

Par ailleurs, l'Agence est également exposée à un risque limité en ce qui concerne les fonds dont elle dispose sur son compte bancaire.

Les liquidités de l'Agence sont déposées sur un compte bancaire ouvert auprès d'une banque commerciale sélectionnée à l'issue d'un appel d'offre imposant notamment comme critère d'éligibilité aux soumissionnaires d'avoir un "credit rating" minimum. De plus, l'évolution de ce rating est suivie régulièrement.

L'Agence dispose d'un compte courant et d'un compte de dépôt auprès d'ING Belgique.

Contrepartie avec notation de crédit externe: ING Belgique	Compte dépôt à court terme	Compte courant
Upper medium and high grade	1	6.935.314

La notation est fournie par Standard & Poors (A-1), Moody's (Prime-1) et Fitch (F1).

Par ailleurs, les contributions des DG de tutelles sont appelées par tranches afin de minimiser le montant du cash sur le compte bancaire.

- **RISQUE DU TAUX D'INTERETS**

L'Agence n'empruntant pas d'argent, elle n'est pas exposée à ce risque. Quant au risque de taux sur les intérêts générés par les fonds disponibles sur les comptes bancaires, il n'est pas matériel compte tenu des montants en jeu. De plus, les taux d'intérêts applicables sont calculés et fluctuent selon l'indice prévu par le contrat cadre en vigueur afin de garantir des taux en ligne avec les conditions du marché.

- **RISQUE DE CHANGE**

Ce risque n'est pas matériel étant donné que l'Agence ne dispose que de comptes en euros et que toutes les transactions, hormis le paiement de certains éléments de salaires pour des montants mineurs, sont exécutées en euros.

## **II.5.6 METHODES COMPTABLES**

Il n'y a eu aucun changement des méthodes comptables en 2019.

## **II.5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU MANAGEMENT**

Le grade le plus élevé au sein de l'Agence est AD14 et il concerne 4 personnes.

## **II.5.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

A la date de reddition des comptes, aucun événement matériel requérant une obligation d'information n'a été porté à la connaissance du comptable.

### III. ETATS BUDGETAIRES

Le budget général de l'Agence obéit à plusieurs principes fondamentaux :

- **l'unité et la vérité budgétaire** : toutes les recettes et les dépenses doivent être réunies au sein d'un seul et unique document budgétaire. Elles doivent être imputées à une ligne du budget, et aucune dépense ne peut dépasser les crédits autorisés;
- **l'universalité** : ce principe regroupe deux règles :
  - la règle de non-affectation, selon laquelle les recettes budgétaires ne doivent pas être affectées à des dépenses précises (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses);
  - la règle de non-contraction, selon laquelle les recettes et les dépenses doivent être inscrites dans le budget pour leur montant intégral, sans contraction entre elles,
- **l'annualité** : les crédits inscrits sont autorisés pour la durée d'un seul exercice budgétaire et doivent donc être utilisés au cours de cet exercice;
- **l'équilibre** : le budget est équilibré en recettes et en dépenses (les prévisions de recettes couvrent les crédits de paiement),
- **la spécialité** : chaque crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à ce but spécifique,
- **l'unité de compte** : le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros;
- **la bonne gestion financière** : les crédits budgétaires sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, à savoir conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités;
- **la transparence** : le budget et les comptes annuels définitifs sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

### III.1. RESULTAT BUDGETAIRE

	2019	2018
<b>REVENUE</b>		
Balancing Commission subsidy	+ 50.985.934,00	49.377.623,00
Other subsidy from Commission (FED)	+ 223.000,00	311.000,00
Fee income	+ 0,00	0,00
Other income	+ 62.005,19	3.399,41
<b>TOTAL REVENUE (a)</b>	<b>51.270.939,19</b>	<b>49.692.022,41</b>
<b>EXPENDITURE</b>		
<i>Title I: Staff</i>		
Payments	- 35.186.990,91	35.167.515,74
Appropriations carried over to the following year	- 520.184,28	477.838,51
<i>Title II: Administrative Expenses</i>		
Payments	- 5.920.435,56	5.940.647,13
Appropriations carried over to the following year	- 1.859.929,66	1.660.994,37
<i>Title III: Operating Expenditure</i>		
Payments	- 3.708.216,87	2.578.111,55
Appropriations carried over to the following year	- 3.903.482,65	2.804.862,33
<b>TOTAL EXPENDITURE (b)</b>	<b>51.099.239,93</b>	<b>48.629.969,63</b>
<b>OUTTURN FOR THE FINANCIAL YEAR (a-b)</b>	<b>171.699,26</b>	<b>1.062.052,78</b>
Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year	+ 503.174,02	1.350.960,52
Adjustment for carry-over from the previous year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue	+ 0,00	0,00
Exchange differences for the year (gain +/- loss -)	+/- -1.333,08	-1.056,60
<b>BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR</b>	<b>673.540,20</b>	<b>2.411.956,70</b>
Balance year N-1	+/- 0,00	0,00
Positive balance from year N-1 reimbursed in year N to the Commission	- 0,00	0,00
<b>Result used for determining amounts in general accounting</b>	<b>673.540,20</b>	<b>2.411.956,70</b>
<b>Commission subsidy - agency registers accrued revenue and Commission accrued expense</b>	<b>50.312.393,80</b>	
<b>Pre-financing remaining open to be reimbursed by agency to Commission in year N+1</b>	<b>673.540,20</b>	

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 673.540 €. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2020 s'explique comme suit:

- 109.693,57 € résultant de la partie non engagée des subventions 2019 reçues des DG de tutelle.
- 503.174,02 € provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2018 vers 2019 en vue d'effectuer des paiements en 2019 qui tombent en annulation,
- 62.005,19 € : ce montant inscrit dans « autres recettes », provient de 3 ordres de recouvrements de 5.210,77 EUR + 2.653,42 EUR + 54.141,00 EUR
- Le total de ces montants est diminué de 1.333,08 € résultant des pertes de change.

### III.2.RECONCILIATION DU RESULTAT BUDGETAIRE/COMPTABLE

		2019
<b>Résultat comptable de l'année</b>	<b>+/-</b>	<b>412.533</b>
<i>Ajustements comptables: éléments inclus dans le résultat comptable mais pas dans le résultat budgétaire</i>		
Ajustements Cut off (extourne 31.12.N-1 )	-	-3.584.793
Ajustements Cut off (cut- off 31.12.N )	+	4.361.386
Factures non payées au 31/12/N et comptabilisées dans un compte de charge	+	13.046
Charge d'amortissements de l'année des immobilisations corporelles et incorporelles	+	833.074
Paiements effectués sur les crédits reportés	+	4.440.521
Autres (p. ex. charges à reporter payées en N-1 et prises en charge dans l'année N)	+/-	-35.518
<i>Ajustements budgétaires: éléments inclus dans le résultat budgétaire mais pas dans le résultat comptable</i>		
Acquisitions d'immobilisations (moins montants impayés au 31/12/N)	-	-656.001
Nouveaux préfinancements reçus dans l'année N et ouverts au 31/12/N	+	673.540
Crédits de paiement reportés en N+1	-	-6.283.597
Annulation de crédits de paiement reportés de N-1	+	503.174
Autres (charges à reporter payés dans l'année N et comptabilisées en charges N+1)	+/-	-3.827
<b>Total ajustements</b>		<b>673.540</b>
<b>Résultat budgétaire (+ surplus)</b>		<b>673.540</b>

Il existe des différences permanentes ou temporelles entre le résultat budgétaire basé sur la comptabilité de caisse et le résultat comptable basé sur la comptabilité d'exercice. Il s'ensuit que l'agence présente un résultat comptable positif de 412.533,21 € et un résultat budgétaire (surplus) de 673.540,20 €. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- Dans le résultat comptable les factures non comptabilisées ou non reçues au 31/12/N mais relatives à des services prestés ou des biens livrés en N sont considérées comme des charges de l'année alors que budgétairement la charge inclut également les reports de crédits destinés à l'apurement des factures à recevoir l'année suivante pour des services ou biens qui ont été engagés en N et seront prestés au début N+1.
- En comptabilité d'exercice, les charges payées d'avance sont reportées sur l'exercice au cours duquel elles sont réellement encourues (année de prestation) alors que le résultat budgétaire prend en compte ce montant car ces dépenses ont été décaissées. A l'inverse, les montants payés les années antérieures n'ont plus d'impact sur le résultat budgétaire mais bien sur le résultat comptable au moment de la prise en charge de la partie relative à l'année en cours.
- Dans le résultat comptable, seul l'amortissement annuel des immobilisations est considéré comme charge alors que budgétairement la dépense prise en compte correspond au coût d'achat de l'immobilisation au moment où elle est décaissée.
- Les provisions constituent des charges qui diminuent le résultat comptable et inversement une extourne de provision augmente le résultat comptable alors que ces charges non décaissées n'influencent pas le résultat budgétaire.
- Les paiements réalisés sur les crédits reportés constituent une charge impactant le résultat économique alors que budgétairement la charge a été prise en compte en N-1.
- La partie non utilisée du subside reçu dans l'année N n'est pas considérée comme recette en comptabilité d'exercice alors que budgétairement elle constitue une recette car il s'agit de fonds encaissés dans l'année.

### III.3. EXECUTION BUDGETAIRE

EACA		2019
Revenue		
1 1 1 1	Subv:DG EAC(Erasmus+)	28.810.838,00
1 1 1 2	Subv:DG EAC + DG CNET(Europe Creative)	12.476.473,00
1 1 1 3	Subv:DG HOME (Europe pour les Citoyens)	2.227.000,00
1 1 1 4	Subv:DG DEVCO + DG EAC (DCI/ENI)	4.672.999,00
1 1 1 5	Subvention: DG FPI (PI)	39.000,00
1 1 1 6	Subvention: DG NEAR + DG EAC (IPA)	727.900,00
1 1 1 7	Subvention: DG ECHO (EU AID)	1.153.088,00
1 1 1 8	Subv:DG EAC(ESC)	878.636,00
1 1 2 1	Subvention: FED	223.000,00
2 3 1 1	Remboursement de dépenses diverses	62.005,19
Total revenue (a)		51.270.939,19

#### Chiffres clés

Le budget de fonctionnement 2019 de l'EACEA s'élève à 51,209 M€ contre 49,689 M€ en 2018, ce qui correspond à une augmentation de 3 %.

Les recettes de l'Agence proviennent principalement d'une subvention de la part des DG partenaires (51,271 M€ pour 2019).

Les crédits engagés s'élèvent à 51,099 M€ représentant 99,79 % du budget. L'an dernier, le taux d'exécution était de 97,87 %.

Les paiements sur ces engagements atteignent 44,816 M€ représentant un taux d'exécution de 88%, taux identique à celui de l'année antérieure et supérieur à l'objectif minimal recherché de 80%.

Les reports de crédits de 2019 à 2020 s'élèvent à 6,284 M€ équivalant à 12,29 % des crédits engagés. Le taux de report est supérieur à celui de l'année dernière (10,16 %), des engagements pour des montants importants ayant été effectués dans les derniers jours de décembre (ex : e-Grants onboarding).

Des 4,943 M€ des crédits reportés de 2018 à 2019, 4,440 M€ ont donné lieu à des paiements, ce qui porte le taux d'exécution à 89,82 %. Les crédits tombés en annulation s'élèvent à 0,503 M€, soit 10,18 % des crédits reportés (23 % et 14% en 2018 et 2017 respectivement). En effet, malgré les incertitudes liées principalement à la gestion des SLAs que l'Agence a conclu avec les services de la Commission, le report de crédits de 2018 à 2019 a été mieux évalué que précédemment, ce qui a limité le montant des crédits C8 non utilisés.

### **III.4. BUDGET INITIAL 2019 ET TRANSFERTS**

Le budget initial de l'Agence (51,482M€) s'est établi à un niveau inférieur à celui des crédits disponibles (51,834M€, tous types de crédits confondus).

L'Agence a ensuite opéré trois révisions de son budget initial.

Par rapport à sa planification, l'Agence avait surévalué ses besoins sur les lignes de salaires AT et AC, le taux d'occupation ayant été dès juillet revu à la baisse par rapport aux espérances attendues (99 %). Cette révision, conjuguée à une diminution des dépenses IT sur le titre II aurait entraîné une importante « restitution » si une tendance en sens inverse n'était pas apparue sur les dépenses IT du titre III. Ces nouvelles estimations en direction opposées ont abouti à une réduction budgétaire de 174K€ portant le budget à 51,308M€.

Durant la première partie du deuxième semestre, les crédits destinés aux missions ont été réduits de manière significative pour mieux refléter la nouvelle politique de l'Agence en la matière. Dans le même temps, il était apparu que la ligne « intérimaires » devait être renforcée (cf. taux d'occupation inférieur aux prévisions). Ces deux ajustements donnèrent lieu à une nouvelle réduction budgétaire de 100K€, pour un budget révisé d'octobre de 51,208M€.

La dernière révision budgétaire de décembre aurait dû entraîner une réduction et une restitution effective de crédits versés. En effet, il s'est révélé que les prévisions de dépenses de personnel sur le Titre I étaient à nouveau excessives. Cependant, la somme importante réclamée pour le « onboarding » dans e-Grants a nécessité d'affecter les crédits non nécessaires à cette dépense inconnue et imprévue.

En plus de ces révisions budgétaires, le Directeur a autorisé trois aménagements à l'intérieur du chapitre 31 dans le but de renforcer la ligne traductions, mais lors de sa révision de décembre, l'Agence a finalement rétabli le budget traduction à 750K€.

## IV. RESSOURCES HUMAINES

Sur les 109 postes d'agents temporaires autorisés en 2019, 97 étaient occupés fin 2019. En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2019 était de 348 agents. De ces postes, 16 sont financés par la participation des pays tiers et 1 par les crédits du 11<sup>ème</sup> FED. Sur l'ensemble de ces postes, 332 étaient occupés au 31 décembre 2019, portant le taux d'occupation moyen à 94 %.

38 postes intérimaires, toutes catégories confondues, ont été financés en 2019.

Tableau des effectifs 2019 (dernière révision)

AGENTS TEMPORAIRES					
Grades	2018		2019		
	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	Mouvements Octobre 2019	Après révision Octobre 2019
	Temp	Temp.	Temp		Temp.
AD 16					
AD 15	0		0		0
AD 14	7		8		8
AD 13	7		8		8
AD 12	6		9		9
AD 11	12		12		12
AD 10	15		17		17
AD 9	12		7		7
AD 8	9		7		7
AD 7	6		6		6
AD 6	5		5		5
AD 5	2		3		3
<i>Total grade AD</i>	<b>81</b>		<b>82</b>		<b>82</b>
AST 11	1		1		1
AST 10	2		0		0
AST 9	0		2	1	3
AST 8	1		1	-1	0
AST 7	3		3		3
AST 6	6		10		10
AST 5	11		7		7
AST 4	4		2		2
AST 3	0		0		0
AST 2					0
AST 1					0
<i>Total grade AST</i>	<b>28</b>		<b>26</b>		<b>26</b>
<b>Total général</b>	<b>109</b>	<b>108</b>	<b>108</b>		<b>108</b>
AGENTS CONTRACTUELS					
Groupe de fonctions	2018		2019		
	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible"	Mouvements Octobre 2019	Après révision Octobre 2019
GF IV	108		109	-6	103
GFIII	165		166	10	176
GFII	76		69	-4	65
GFI	4		4		4
<b>Total général</b>	<b>353</b>	<b>345</b>	<b>348</b>		<b>348</b>
<b>Grand Total</b>	<b>462</b>	<b>453</b>	<b>456</b>		<b>456</b>